

Section de Charente-Maritime

FNEC 17 6, rue Albert 1^{er} 17000 La Rochelle

05.46.41.28.86 fneclfpo17@gmail.com

Compte rendu de l'audience à la Direction Académique
Jeudi 1^{er} février 2018, 14h30 – 15h30

Présents :

Jérôme Churlaud et Iris Henry, FNEC FP-FO 17
Brigitte Peyrillé, CGT Educ'action
Pascal Gandemer, SNES-FSU
Vincent Mocquet, SNEP-FSU

Pour l'administration :

Gilles Grosdemange, DASEN
Alexandra Grèverie, secrétaire générale

Après un tour de table, la représentante de la FNEC 17 a brièvement présenté l'objet de la rencontre : affirmer les revendications des personnels concernant le lycée, le baccalauréat et l'orientation dans le supérieur, à savoir le maintien du baccalauréat comme 1^{er} grade universitaire avec des épreuves nationales, terminales et anonymes, et le retrait du « plan étudiants », car ces mesures ne feraient que renforcer les inégalités entre les élèves, les disciplines et les établissements.

Elle a remis au DASEN le communiqué de presse intersyndical qui appelait à la mobilisation le 1^{er} février, la motion d'heure d'information syndicale du lycée Merleau-Ponty de Rochefort, et la motion pétition du lycée Jean Hyppolite de Jonzac, rassemblant plus de 50 signatures.

Le représentant du SNES a ensuite mis l'accent sur les suppressions de divisions dans les collèges, affirmant qu'on dépouillait les collèges pour maintenir les DGH des lycées et mieux faire passer la réforme, comme le ministère l'avait fait pour la réforme du collège.

Pour le DASEN, il n'y a pas de lien entre les deux. Les DGH sont proposées en fonction du nombre de divisions, selon un volume horaire par division prédefini. Selon lui, il n'y a pas de baisse, les moyens seraient suffisants pour fonctionner. Cependant, il explique que les DGH sont données à un instant T, qu'il faut recalculer la DGH en septembre, et **il affirme à plusieurs reprises qu'il procédera à des ajustements en juin**. Il modère aussi : « c'est pas open bar, sinon vous exploserez votre budget et vous ne tenez pas ». *Commentaire FNEC 17 : il est donc crucial d'établir les cahiers de revendications d'établissements pour faire savoir au syndicat quels sont les besoins des collègues et des collèges et défendre ces revendications en groupe de travail, CT, et éventuellement en audience.*

Au sujet du collège Camus de La Rochelle (- 3 divisions, - 50 heures poste, sortie de l'éducation prioritaire), le représentant SNES demande si les difficultés ont disparu, ce à quoi le DASEN répond : « oui, le traitement de la difficulté est très efficient. » Il concède que le E/D (effectif par division) a augmenté en Charente-Maritime, mais qu'il n'est pas élevé par rapport aux académies limitrophes.

Au sujet du collège Lafayette de Rochefort, il précise que la chef d'établissement et les enseignants seront reçus la semaine suivante.

A propos du lycée, le DASEN affirme : « je ne sais pas ce que sera la réforme du lycée à venir, les négociations n'ont pas encore commencé ».

Le représentant du SNES interroge sur les effectifs, refuse les classes à 37/38. Le DASEN répond que c'est

un problème de structures, que les parents d'élèves préfèrent être à 37/38 par classe plutôt qu'à 25 par classe à 15km. Il prend l'exemple des lycées de Jonzac et de Pons.

A propos de l'orientation en post-bac des élèves de lycée professionnel, il affirme que le BTS doit être la première voie d'accès au LP. Il y a, selon lui, une volonté de mise en place de BTS sur la majorité du territoire, mais sur des métiers porteurs, pas pour occuper les gamins. Il indique que le taux d'échec des bacs pro à l'université serait de 60% et précise : « envoyer des bacs pro à l'université c'est honteux pour les familles et les jeunes ».

Le DASEN dit cependant : « la mise en place de réformes avec l'accélération politique renvoie à des problématiques compliquées ».

Le DASEN déplore le déclassement systématique (élèves de filières générales en IUT, de filières techniques en BTS, etc.), l'attribue à la conjoncture, et explique que c'est catastrophique pour les examens de niveau 5 qui sont de ce fait interdits aux jeunes en difficulté. Le représentant du SNES explique qu'il a en classe des élèves de STMG dont le niveau relève de baccalauréat professionnel.

Pour le DASEN, le problème c'est la mobilité : il y a des BTS porteurs qui ne sont pas pleins. L'objectif premier de la formation professionnelle, c'est l'accès à l'emploi. Il affirme : « on ne peut pas mettre une école, une formation devant la porte de chaque élève ». Et cependant qu'on ne sait pas quels seront les métiers de demain. Il indique que le travail à Jonzac sur le thermalisme n'est pas abouti, et interroge : « on va faire sortir 30 agents thermaux par an ? ». La représentante de la FNEC explique que la formation d'agent thermal a été imposée au lycée, que la demande des personnels était l'ouverture d'un BTS.

Pendant la majeure partie de l'audience, le représentant du SNES et le DASEN parlent de sujets variés, sans que l'on puisse réaffirmer les revendications.

Le représentant du SNES explique qu'un problème crucial est celui de la maîtrise de la langue. Le DASEN lui répond « vous êtes d'accord sur la priorité donnée au premier degré ». Le représentant du SNES regrette la disparition du dispositif « plus de maîtres que de classes » sans évaluation de ce dispositif. La représentante de la FNEC explique que les représentants syndicaux présents ne sont pas les mieux placés pour exprimer les revendications des personnels du premier degré.

Le DASEN explique qu'il est président du CRPE (concours de recrutement de professeurs des écoles), et que les concours ne font pas le plein. La représentante de la FNEC affirme que la raison en est simple : les salaires, et les conditions de travail.

Le DASEN fait mine d'ignorer que les fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale sont placés dans une situation très difficile : « pourquoi ? Ils sont tout de même à 50% du temps de travail d'un titulaire ». Le représentant du SNES explique que les demandes de l'ESPE sont très lourdes et remet en cause le travail des formateurs ESPE.

A propos des salaires, **le DASEN affirme que le PPCR a été voulu par les organisations syndicales**. (note : la FSU a en effet signé le protocole PPCR, qui permet une très faible revalorisation des salaires, le nouveau gel du point d'indice, et qui impose les nouvelles modalités d'évaluation des personnels notamment). La représentante de la FNEC précise que la FNEC s'est opposée au PPCR et continue de revendiquer sa suppression. Le DASEN rétorque que la FNEC n'est pas majoritaire.

Commentaire FNEC : votez, faites voter FO aux prochaines élections professionnelles, en décembre 2018.

Lorsque la représentante de la FNEC revient sur les réformes annoncées, notamment sur le CCF, le DASEN rétorque « je ne suis pas sûr que les personnels soient contre le CCF ». Pour le DASEN, la mobilisation est loin d'être à son plein. Cependant les motions d'établissements expriment, elles, clairement ce que sont les revendications des personnels. Le DASEN demande : « le bac pro est évalué en CCF, c'est pour vous un sous-bac ? » La représentante de la CGT Educ'action rappelle que l'abandon du CCF fait toujours partie de la plateforme revendicative de la CGT.

Le représentant du SNES déplore « l'indigence de la formation continue ». S'ensuit une longue discussion opposant l'évolution des pratiques professionnelles au manque de moyens.

Lorsque la représentante de la FNEC revient sur la réforme et le danger que représente l'autonomie des établissements, le DASEN fait mine de ne pas comprendre en quoi les horaires de collège, par exemple, ne sont plus des horaires nationaux, et persiste : « si, les horaires sont nationaux : l'AP, c'est disciplinaire ». Pour le DASEN, il faut distinguer deux choses : la gestion des ressources humaines d'une part, et la partie autonomie décidée en conseil pédagogique (!) d'autre part. Pour lui, les équipes sont bien obligées de faire des choix.

Fin de la réunion à 15h30